REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE D'ARCHIGNY COMMUNE D'ARCHIGNY 86210 **ARCHIGNY**

		Monsieur	Le Maire,		
Je soussigné(e) (1) ;	₽M. F	- Mme			
Nom:	LAPORTE				
Prénoms :	Wilfried				
Profession ou qualité	Président de l	'association			
Adresse :	38 rue Roger	38 rue Roger Furgé			
	86210 A	rchigny			
Association:	AS Archigny				
N° agrément DDJS pour les associations sportives :					
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)					
₽ ca	légorie 3	catégorie 4 (3)		
Lieu: stade o	le football				
Du : 17/11/2	1024 à 14	heure(s)00	Au : 17/11/2024	à 23 heure(s) 59	
et Du :	à		Au :	à heure(s)	
A l'occasion de (4) : d'un match de football 5eme division					
Fait à : ARCHIGNY				4/10/2024	
			Signatu	re,	
			4		

ARRETE DU MAIRE N° 159

Le Maire de **Archigny**

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. LAPORTE Wilfried

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du: 17/11/2024 à 14 heure(s) 00 au: 17/11/2024 à 23 heure(s) 59

du: à .. ******** heure(s) .. au: heure(s) ..

à (5): stade de football

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le: 14/10/2024

Le Maire



Exemplaire destiné pau demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit